

Acte de naissance

La demande d'acte s'effectue auprès de la mairie où est survenu l'évènement, directement en ligne ou sur place sur présentation d'une pièce d'identité.

L'extrait d'acte de naissance ne peut être demandé que par les intéressés majeurs ou leurs ascendants, leurs descendants, leurs tuteurs, leurs conjoints ou leur mandataire.

Pour les français nés à l'étranger, la demande d'acte de naissance doit être effectuée auprès du Service central d'état civil de Nantes (ministère des affaires étrangères).

Indique un champ requis

<p>Lieu et date de l'évènement</p> <p>Lieu de l'évènement <input type="text"/></p> <p>Date de l'évènement <input type="text"/></p> <p>Cette date correspond à la date de naissance, mariage ou décès.</p>
<p>Personne concernée</p> <p>Sexe</p> <p><input type="radio"/> Homme</p> <p><input type="radio"/> Femme</p> <p><input type="radio"/> Non connu</p> <p>Nom de naissance <input type="text"/></p> <p>Nom marital <input type="text"/></p> <p>Prénom(s) <input type="text"/></p>
<p>Acte demandé?</p> <p>Que demander ? Une copie intégrale est une reproduction de l'acte original, mentions marginales comprises. Un extrait avec filiation regroupe l'identité de la personne concernée, les mentions concernant sa situation familiale (mariage, divorce, décès, autre) et les noms et prénoms de ses parents. Un extrait plurilingue est un extrait d'acte d'état civil traduit en plusieurs langues et justifie votre état civil à l'étranger. Un extrait sans filiation peut être délivré sans justification.</p> <p>Nature de l'acte</p> <p><input type="radio"/> Acte de naissance</p> <p><input type="radio"/> Acte de naissance sans filiation</p> <p><input type="radio"/> Acte de mariage</p> <p><input type="radio"/> Acte de mariage sans filiation</p> <p><input type="radio"/> Acte de décès</p> <p>Type d'acte</p> <p><input type="radio"/> Copie intégrale</p> <p><input type="radio"/> Extrait avec filiation</p> <p><input type="radio"/> Acte plurilingue</p> <p>Nombre d'exemplaire(s)</p> <p><input type="radio"/> 1</p> <p><input type="radio"/> 2</p> <p><input type="radio"/> 3</p> <p>Parents</p> <p>Nom du père <input type="text"/></p> <p>Indiquez "Inconnu" si la personne concernée n'a pas été reconnue.</p> <p>Prénom du père <input type="text"/></p> <p>Nom de naissance de la mère <input type="text"/></p> <p>Prénom de la mère <input type="text"/></p> <p>Conjoint</p> <p>Nom du conjoint <input type="text"/></p> <p>Prénom du conjoint <input type="text"/></p>

Nom du père du conjoint
Prénom du père du conjoint
Nom de la mère du conjoint
Prénom de la mère du conjoint

Vos coordonnées?

Nom
Prénom
Organisme
Si vous effectuez une demande au titre d'une entité publique, organisation privée, association, autre, veuillez préciser l'intitulé de l'organisme.
Courriel
Téléphone
Indiquer un numéro où vous êtes joignable dans la journée : portable, bureau
Adresse
Complément d'adresse
Code postal
Ville
Pays

Vous êtes

?

Vous êtes ?

Préciser

Seuls le titulaire majeur, les parents, grands-parents et organismes habilités (mairies, notaires, avocats...) peuvent demander la copie intégrale d'un acte de naissance et de mariage. Un extrait sans filiation peut être délivré à tout demandeur.

Pièce d'identité?

No file selected

2 fichiers au maximum.

Limité à 8 Mo.

Types autorisés : jpeg jpg png pdf.

J'ai lu et j'accepte les conditions générales d'utilisation des services.

[Consulter](#)

Infos pratiques

Coût : Gratuit

Liens utiles

[Plus d'informations sur service-public.fr](#)

[Demande en ligne sur service-public.fr](#)